

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE, Paris Port d'attache : [Port-Étienne](#) (Mauritanie)

S.A., 5 juin 1919.

Pierre Guillaume Manuel BARRIS,
administrateur délégué

Fils d'une Dlle Hervé du Penher, il épouse en 1901 Anna Barris,
puis se remarie avec Domenica Oldani,
fille d'un propriétaire bordelais de comptoirs au Sénégal.

Enseigne de vaisseau, il démissionne de la Marine en 1903 et devient administrateur de sociétés d'électricité : Éclairage électrique du Sud-Est, Sud-électrique à Avignon, Nîmoise d'électricité, Sud-Lumière à Paris, en 1907, Société pour le développement des véhicules électriques (1923), Versaillaise de tramways électriques et de distribution d'énergie, Société de distribution d'énergie électrique du canton de Boissy-Saint-Léger (1926), Union d'électricité, Ouest-Lumière (1927), Union électrique coloniale...

Par ailleurs, il fait une incursion dans les mines
comme administrateur d'une confidentielle Cie générale de minerais
revendiquant le monopole de vente des futurs graphites d'une mine italienne (1906).
Il s'investit dans les affaires algériennes avec Joseph Barris, qui semble être son beau-père :
administrateur de la [Société \(puis banque\) franco-algérienne industrielle et commerciale](#)
(1908),

et des [Forêts de La Calle](#)

Avec Paul Corbin pour président, on le trouve :
administrateur délégué de la Société industrielle de la grande pêche,
administrateur de la Stéréographie
et de la Société industrielle d'optique et de précision.

En 1934, il devient co-gérant de [Pêche et froid](#),
pionnier de la congélation en mer avec ses chalutiers « Vivagel » et « Pescagel ».

En outre administrateur de la Cie générale de transports en Afrique ([CGTA](#)),
et de la Banque de l'Afrique occidentale ([BAO](#)).

Chevalier de la Légion d'honneur en 1916 (ministère de la Guerre),
officier en 1933 (ministère des colonies).

Société industrielle de la grande pêche
(*La Journée industrielle*, 4 juillet 1919)

Sous cette dénomination, vient de se former une société anonyme ayant pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'établissement et l'exploitation de pêcheries maritimes ou autres et des industries connexes, et plus particulièrement la pêche, l'achat, la vente ou la revente de toutes espèces de poissons : la fabrication et l'utilisation des huiles et farines de poisson, des rogues et des conserves de poisson, l'industrie des colles, des peaux et des écailles de poisson, sous quelque forme que ce soit.

Le siège est établi 72. rue Saint-Lazare, à Paris.

Le fonds social est fixé à un million en actions de 500 fr.

Les premiers administrateurs sont : MM. Andreau (Jean), ingénieur, 39, boulevard du Montparnasse, à Paris ; Bardon (Pierre-Jean), officier retraité, 17, place de la République, à Dijon ; Barris (Pierre), lieutenant de vaisseau de réserve, 7, rue Rosa-Bonheur, à Paris ; Caillois (Gustave-Pierre), ingénieur, 12, avenue Victor-Hugo, à Paris ; Desamblanc (Henri), capitaine au long cours, 3, rue Farjon, à Marseille ; Desgouttes (Pierre), industriel, maison Cottin-Desgouttes [constructeur automobile], place du Bachut, à Lyon ; Flandrin (Maurice), lieutenant de vaisseau en congé, 63, rue du 4-Septembre, à Rochefort ; Mandois Eugène, ingénieur, 71, rue de Marseille, à Lyon ; Petitjean (Charles), ingénieur, 107, rue de Rome, à Paris.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Société industrielle de la Grande pêche. — Cap. 1 million de francs en 2.000 act. de 500 fr. Il a été créé 500 parts bénéficiaires attribuées à MM. Desamblanc, Flandrin, Mandois. Siège à Paris, 72, r. St-Lazare. Conseil : MM. Andreau, Bardon, Barris, Caillois, Desamblanc, Desgouttes, Flandrin, Mandois, Petitjean. Statuts chez M^e Lefebvre, Paris. — *Le Droit*. 2 juillet.

Société industrielle de la grande pêche

(*La Journée industrielle*, 23 mars 1920)

Ass. ext.. 27 mars, 72, rue Saint-Lazare, Paris. Augmentation du capital.

*Paul Eugène Charles CORBIN (1862-1954),
président*

Né le 15 janvier 1862 à Metz.

Fils de Nicolas Corbin (1814*-1897**), polytechnicien*,
et de Françoise-Antoine-Corinne Turck**.

Polytechnicien à son tour*, il débute dans la [pâte à papier au bilsufite](#) en Isère (1889).

Il bifurque vers l'électrochimie et l'électrometallurgie

comme administrateur délégué de la [Société des forces motrices et usines de l'Arve](#)
et de la [Société de produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées](#).

Il invente la cheddite et dirige la [Société universelle d'explosifs](#)
et ses filiales étrangères :

Société franco-italienne d'explosifs cheddite,

Société suisse d'explosifs cheddite et dynamite,

Société hydro-électrique de Villeneuve

Il introduit en France la stéréographie (1919),

fonde la Société industrielle de la grande pêche en Mauritanie

préside la Société d'optique de précision

et administre l'institut d'optique.

Officier de la Légion d'honneur du 17 janvier 1920.

Propriétaire d'un château à Sassenage. Collectionneur réputé.

Marié en 1898 à Marie Lederlin,

filie du célèbre patron de la Blanchisserie et teinturerie de Thaon, et d'Adèle Lobstein.

Dont Renée (Mme André Kiener) et Pervenche (Mme Hippolyte Barjon).

N.B. : Paul Corbin ne doit pas être confondu avec son homonyme décédé en 1926, patron
des Sucrieries d'Us et de Magny-en-Vexin, marié à une Dlle Berteaux, dont Charles,
ambassadeur, et Pierre, successeur de son père aux sucrieries.

* Annuaire des Antiques. La Jaune et la rouge.

** D'après l'acte de mariage de Paul Corbin avec Madeleine Lederlin, archives
départementales des Vosges (doc. communiqué par Alain Warmé).

*Société industrielle de la grande pêche
(La Journée industrielle, 22 mars 1921)*

Une assemblée extraordinaire de cette société s'est tenue avant-hier, sous la
présidence de M. Pau Corbin. président du conseil d'administration.

Des indications fournies par le conseil, il résulte que les travaux de premier
établissement. actuellement en cours d'exécution, sont en voie d'achèvement.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le capital social de 3 à 5
millions.

*Société industrielle de la grande pêche
(La Journée industrielle, 14 mai 1921)*

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée extraordinaire, au
siège social, 27, boulevard des Italiens, à Paris, sous la présidence de M. Corbin,
président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé provisoirement l'apport en nature fait par M. Paul Corbin à la société, et a nommé M. Mauselin comme commissaire chargé de faire un rapport sur la valeur de cet apport à l'assemblée extraordinaire du 27 mai prochain.

Société industrielle de la grande pêche
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1921)

Les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire au siège social, 27, rue des Italiens, à Paris, sous la présidence de M. Corbin, président du conseil d'administration, ont approuvé définitivement l'apport fait à la société, par M. Corbin, du chalutier à vapeur *La Savoie*. En rémunération de cet apport. M. Corbin reçoit 2.000 actions, de 500 fr. chacune, de la Société industrielle de la Grande Pêche.

L'assemblée a, en outre, régularisé l'augmentation de capital de 2 millions de francs, décidée le 21 mars 1921, dont 1 million correspondant à l'apport Corbin et 1 million versé en numéraire.

Le capital a été ainsi porté de 3 à 5 millions.

Renseignements financiers
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 153)

Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 1921, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société industrielle de la grande pêche a décidé notamment de porter à cinq millions le capital de cette société anonyme et de transférer à Port-Étienne (Mauritanie), centre d'exploitation de son industrie et de son commerce, le siège social ci-devant à Paris, rue Saint-Lazare, 72.

Le texte intégral a été inséré au *Journal officiel du Sénégal* du 28 juillet 1921.

MAURITANIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1922)

La Société industrielle de la grande pêche a sollicité la concession provisoire d'un terrain du quartier industriel de Port-Étienne (Baie du Lévrier), désigné ci-après : Lot G 1 d'une contenance d'environ 2 hectares 50. Cette Société a l'intention d'édifier sur ce lot des installations destinées à la préparation du poisson et du traitement des sous-produits de la pêche.

M. ALBERT SARRAUT EN AFRIQUE

LA VISITE A PORT-ÉTIENNE
par Jean Saint-Genest
(*La Dépêche coloniale*, 29 octobre 1921)

Arrivée du « Gueydon » — Les pêcheries
Les ouvriers indigènes

Le régime des vents — Pas d'eau

L'envoyé spécial de la *Dépêche coloniale* qui suivit M. Albert Sarraut pendant son voyage en Afrique, nous adresse sa première correspondance datée de Port-Étienne :

Port-Étienne, 26 septembre. — Jamais la baie du Lévrier, siège de nos établissements de Port-Étienne fondés en 1908, n'avait reçu la visite de personnages aussi considérables. En effet, un ministre des colonies et un gouverneur général venaient de débarquer d'un croiseur de la marine nationale, le *Gueydon*, sur ce point désertique de la côte ouest-africaine où le génie de notre race, à force de ténacité, a cependant créé de toutes pièces les conditions indispensables à l'existence humaine.

Triste et sévère cet aspect des rives du cap Blanc, dépouillées de toute végétation où, dans le lointain, on aperçoit quelques rares constructions éparses sur une vaste plage ensoleillée : [télégraphie sans fil](#), blockhaus, usine distillatrice et établissements commerciaux des pêcheries.

Les pêcheries, voilà la raison unique de notre installation dans ce désert, car aucune autre considération d'ordre politique, administratif ou militaire ne nous a guidés dans le choix de la baie du Lévrier pour l'établissement de ce poste nord-mauritanien. Les environs du cap Blanc et le banc d'Arguin constituent, en effet, un immense vivier, où la faune marine est peut-être la plus riche du monde. La presqu'île du cap Blanc forme, d'autre part, une rade magnifique, parfaitement abritée, où des navires comme le croiseur *Gueydon*, dont le tirant atteint 8 mètres, peuvent évoluer avec la plus grande facilité et mouiller à un mille et demi du modeste appontement élevé sur la grève.

*
* * *

M. Albert Sarraut débarqua de bonne heure à Port-Étienne, où les honneurs lui furent rendus par un petit détachement de troupes noires. Le ministre a tenu à visiter, d'une façon minutieuse, tous les établissements situés à terre.

Sur cette plage déserte, où la marche à pied est pénible, on s'explique mal la dispersion et le surprenant éloignement des divers quartiers et services de la colonie. C'est ainsi que la T. S. F., le bordj où sont casernées les troupes, la résidence, la maison du docteur et les établissements de la Société industrielle de grande pêche sont situés à plusieurs kilomètres les uns des autres. L'administration a dû installer un petit réseau de Decauville, à voie de 0 m. 50, pour relier entre eux ces divers points. C'est donc sur de modestes loris à traction humaine que le ministre et sa suite furent conduits dans les divers quartiers de Port Étienne.

[Çà et là, quelques misérables gourbis ; ce sont les habitations de Maures de la tribu voisine des Barikallah, employés aux pêcheries et aux différents services administratifs. Combien curieux sont ces Maures, au teint à peine cuivré, à la figure fine et expressive, encadrée d'une superbe chevelure noire bouclée. Intelligents et fiers, ils font de remarquables ouvriers ; les Européens qui les emploient aussi bien au séchage du poisson qu'au maniement des machines de la T. S. F. et de l'usine distillatrice, nous en ont fait le plus magnifique éloge. Un détail qui a son importance : musulmans convaincus, ils ne boivent pas.](#)

*
* * *

Les loris cahotant s'avancent lentement sur la rive ensablée. Il est dix heures ; un soleil déjà brûlant a dissipé les brumes du matin ; mais l'alizé qui souffle frais toute l'année, rend la température tout à fait supportable. Le climat est d'ailleurs

remarquablement doux et sain. Le régime des vents est absolument régulier ; vers deux heures du matin, la brise s'établit au N.-N.-E. jusque vers deux ou trois heures de l'après-midi et, à ce moment, le vent saute au N.-N.-O. pour s'y maintenir jusqu'à deux heures du matin. Cette alternative des vents présente une grande importance au point de vue du choix des emplacements des établissements à terre, à cause du mouvement du sable, le plus terrible ennemi des habitants de Port-Étienne

La brise du matin vient de la rade et a traversé toute la baie du Lévrier, elle ne soulève pas de nuages de sable, tandis que la brise du Nord-Ouest soufflant l'après-midi, traverse toute la presqu'île dénudée du cap Blanc et s'abat en risées brutales et cinglantes sur Port-Étienne. Un sable impalpable balaie toutes les surfaces non protégées, fouette et aveugle les hommes, et submerge en quelques instants, tous les objets abandonnés sur le sol. On comprend les difficultés du travail sur cette plage dès que la brise du Nord-Ouest a fait son apparition.

Il ne pleut jamais ou presque jamais sur cette région située au 21^e de latitude nord, ce qui explique l'absence de toute nappe d'eau douce et, avec l'imprégnation saline, le néant de toute végétation. Nous expliquerons dans notre prochaine correspondance que l'alimentation en eau potable de la population européenne et indigène constitue un des plus graves problèmes à résoudre pour l'existence de Port-Étienne.

suite

(*La Dépêche coloniale*, 31 octobre 1921)

Un coup de filet — La pêche à la mangouste — La question de l'eau douce — Le
poste de T. S. F.
Pour favoriser l'industrie de la pêche

En mer, 27 septembre 1921. — De l'envoyé spécial de « *Dépêche coloniale* ». — Le *Gueydon* a quitté hier soir Port-Étienne, à destination de Conakry. Quelques instants avant l'appareillage, un coup de filet jeté à quelques mètres du rivage a ramené près de deux tonnes de poisson de toutes variétés : dorades, mullets, soles, etc. Les marins de l'équipage, dont beaucoup sont Bretons, n'en croyaient pas leurs yeux et furent enthousiasmés de cette pêche miraculeuse. Mais revenons pour quelques instants à Port-Étienne et suivons le ministre des colonies dans ses pérégrinations en loris, à travers les sables brûlants de la baie du Repos.

La visite, commencée par l'Ouest, conduisit M. Albert Sarraut aux établissements de la Société industrielle de grande pêche où le directeur de la société expliqua au ministre les différentes transformations que subit le poisson avant d'être expédié et livré à la consommation : lavage, vidage, séchage, pressage et mise en ballots recouverts de nattes en feuilles de palmier nain importées des îles Canaries. Il est vraisemblable, notons-le en passant, que ces nattes livrées à un prix relativement élevé par les Canaries pourraient être fournies à un tarif beaucoup moins onéreux par nos colonies du groupe de l'A. O. F. où le palmier nain abonde.

Le poisson ainsi préparé est la fausse morue appelée « corbine » décrite par le professeur Gruvel, le créateur de Port-Étienne. Jusqu'ici les exportations ont eu lieu uniquement sur les colonies de la côte d'Afrique, mais il est certain qu'une préparation plus soignée du produit permettrait une expédition en Europe.

*

* *

Le directeur des pêcheries a déclaré que de mai à juillet une quantité de 1.500 tonnes de poisson a été pêchée. L'écoulement des produits, il est vrai, se trouve

gravement compromis, d'une part par la crise économique actuelle et aussi par le fait que le poisson de Mauritanie, dont le prix de vente est d'environ un quart du prix de la morue, est inconnu sur les marchés autres que ceux de l'Afrique. Le ministre des colonies, qui s'est vivement intéressé à cette question, a demandé aux gouvernements généraux de l'A. O. F., de l'A. E. F. et du Cameroun, d'envisager la possibilité de se procurer à Port-Étienne le poisson séché nécessaire aux administrations civiles et militaires : intendance, corps de troupes, hôpitaux, chemins de fer et travaux publics.

Ajoutons pour terminer ce qui concerne les pêcheries de Port-Étienne qu'en dehors de la pêche du poisson, fausse morue, corbine et autres variétés, la pêche à la mangouste a déjà été pratiquée sur une vaste échelle. Cette industrie, interrompue par la guerre, vient de reprendre avec une activité nouvelle. Elle est pratiquée par des pêcheurs bretons de Douarnenez, Concarneau, Groix, Camaret, qui viennent avec des *dundees* spécialement aménagés en viviers pour le transport en France des mangoustes vivantes. Le maximum de rendement a été atteint en 1913 où il a été importé en France près de 400,000 mangoustes de Mauritanie, d'une valeur globale de près d'un million de francs ; en 1919, environ 190.000 de ces crustacés ont été introduits en France, soit 335.000 kg de mangouste d'une valeur d'environ 670.000 francs. Il ne reste donc qu'un léger effort à faire pour que la mangouste de Mauritanie, aussi appréciée actuellement que la mangouste du Portugal et d'Angleterre, soit répandue sur le marché français.

*
* *
*

M. Albert Sarraut s'est ensuite rendu à l'usine distillatrice qui se charge d'approvisionner en eau douce toute la colonie. Jusqu'ici, les forages pratiqués dans le sol, sans beaucoup de méthode et de persévérance il est vrai, n'ont donné aucun résultat. Le problème de l'eau douce reste donc entier. L'appareil distillatrice actuel produit péniblement trois tonnes d'eau par jour et les dépenses de fabrication sont telles que l'eau revient à 0 fr. 10 le litre ! La ration journalière est de vingt litres d'eau par individu. Il y a de ce côté un progrès à accomplir.

Il semble qu'on ne devrait pas renoncer à trouver de l'eau douce avant d'avoir pratiqué des sondages à grande profondeur. Si ces travaux, sans doute coûteux dans un pays dépourvu de tout, comme la baie du Lévrier, ne donnent aucun résultat, il faudra alors envisager la création d'une usine distillatrice à grand rendement ou l'apport d'eau douce dans la colonie par des bateaux-citernes.

La visite du ministre des colonies s'est poursuivie par l'inspection du dispensaire, à peu près vide de malades. Le climat de Port-Étienne, nous l'avons déjà dit, est très sain et, sauf quelques ophtalmies, dues aux vents chargés de sable, il n'existe pas de maladies.

M. Albert Sarraut, avant de s'embarquer, a inspecté le [poste de T. S. F.](#) dont la portée est de 1.400 kilomètres le jour, et 2.100 kilomètres la nuit, ce qui lui permet de communiquer avec Dakar, Rufisque et Atar.

La visite du ministre s'est terminée par le poste militaire où le capitaine, qui fait également fonction de commandant du cercle, lui a présenté les quelques soixante hommes qui composent la garnison, et les Maures notables du voisinage.

M. Albert Sarraut, qui ne se dissimule pas les difficultés d'une mise en valeur rationnelle de ce coin d'Afrique, a été vivement intéressé par l'effort accompli, dans une si courte période de temps, à Port-Étienne. Il a donné plus que des encouragements, il a promis de faire tous ses efforts pour seconder, par tous les moyens, l'industrie de la pêche.

Nous avons à Port-Étienne — ce sont les paroles mêmes du ministre des colonies — une magnifique réserve de poisson ; il faut que l'on sache en France que les pêcheries

françaises de la baie du Lévrier sont capables, à brève échéance, lorsque les procédés de préparation auront été améliorés et perfectionnés, de devenir un centre de ravitaillement en poisson, des plus intéressants pour la métropole.

AEC 1922/204 — Société industrielle de la grande pêche, 50, rue St-Georges, PARIS (9^e).

Siège social : PORT-ÉTIENNE (Mauritanie).

Capital. — Société an. f. le 5 juin 1919, 5 millions de fr. en 10.000 act. de 500 fr.

Objet. — Établ. de pêcheries marit. et industries connexes, commerce des produits et sous-produits. — Société d'exploit. à Port-Étienne (Mauritanie).

Imp. — Poissons séchés et salés de toutes espèces ; huile de foie et div. ; farine de poisson p. alimentation du bétail : guano de poisson pour engrais.

Conseil. — MM. Paul Corbin, présid. ; Pierre Barris, adm. délégué.

MAURITANIE

L'industrie de la pêche

(*Les Annales coloniales*, 19 décembre 1922)

Les seuls poissons exploités industriellement par la Société industrielle de la grande pêche (S.I.G.P.) sont: la courbine, le sama, le burre, le mullet et la langouste.

Cette société, fondée en 1919, au capital de 8 millions, possède deux chalutiers à vapeur, un croiseur réformé *Chasseloup-Laubat* qui sert d'entrepôt et de bateau-citerne, une goélette à moteur, plusieurs lanches et embarcations d'une à deux tonnes marchant à la voile et à l'aviron, des canots divers, deux remorqueurs de 125 HP. et un canot à vapeur pour le service de rade. Son personnel est constitué par une cinquantaine d'Européens, Français et Canariens et cent cinquante à cent quatre-vingts indigènes, maures, sénégalais et congolais.

En dehors de sa propre production, la société traite également du poisson pêché par les équipages canariens venus avec leurs embarcations, mais à qui elle fournit des filets.

.....

MAURITANIE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1923)

Les pêcheries de Port-Étienne ont déjà attiré l'attention du monde colonial, et les efforts qui sont tentés pour développer cette industrie ne sauraient être trop encouragés.

Le sable qui s'incruste dans le poisson, au séchoir, est un peu gênant, mais en le brossant avec soins, on peut fournir un excellent produit.

C'est en mars que commence la saison de la combine, et fin d'août, celle du mullet.

Vingt goélettes des Canaries pêchent dans la baie, soit pour la Société industrielle de la grande pêche, soit pour l'Elder Dempster Compagnie, dont le chasseur, le trois-mâts carré *Marie*, transporte le poisson aux Canaries.

Pendant les saisons de pêche, le petit vapeur de la Compagnie Interinsular de Correos Canarias (filiale de l'Elder Dempster) vient aussi, comme chasseur, une fois par mois.

La Société industrielle de la grande pêche, possède deux chalutiers à vapeur : *Savoie* et *Boula-Matari*. Ce dernier, immatriculé à Ostende et ayant comme port d'attache Banane, est désarmé. Il est, paraît-il, incapable de draguer et a été attribué comme apport à la société par les actionnaires belges. La goélette à moteur *Atlantide* est aussi désarmée et pourrit dans le port.

Le *Chasseloup-Laubat* sert de citerne pour l'eau apportée, une fois par mois, des Canaries, par le vapeur de la Société navale de l'Ouest, avec laquelle la Société de pêche a un contrat. L'eau des Canaries revient à bien meilleur marché que l'eau distillée.

Pêcheries à Vapeur du Congo Belge
(*La Journée industrielle*, 7 avril 1923)

Bruxelles, 5 avril. — L'assemblée ordinaire au 30 mars a approuvé les comptes de l'exercice.

La société a conclu le contrat avec la Société Industrielle de la Grande Pêche, de Port-Étienne (Mauritanie), société française au capital de 8 millions.

MAURITANIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1923)

Par arrêté du 12 juillet 1923 du lieutenant-gouverneur de la Colonie, l'autorisation personnelle, prévue à l'article 8 du décret du 6 juillet 1899, de se livrer à la recherche et à l'exploitation des mines sur le territoire de la Mauritanie, est accordée, sous le n° 1, à M. Barris (Pierre), administrateur délégué de la Société industrielle de la Grande Pêche, domicilié à Port-Étienne, cercle de la Baie du Lévrier (Mauritanie).

LA PÊCHE AUX COLONIES
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1923)

Le Congrès des pêches maritimes, réuni à Boulogne-sur-Mer, vient de s'occuper, dans sa sixième section présidée par M. Gruvel, professeur au Muséum d'histoire naturelle, de la pêche dans nos colonies.

.....
M. Édouard Petit a exposé l'essor du port de pêche de Port-Étienne où la Société industrielle de la Grande Pêche emploie actuellement deux chalutiers à vapeur et trente-sept barques canadiennes.
.....

MAURITANIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1923)

Voici quelques renseignements sur l'industrie de la pêche à la baie du Lévrier:

Sur les côtes de Mauritanie, les pêcheurs bretons travaillent toujours. Le dundee François-Xavier, de Douarnenez, est rentré à Camaret avec 4.000 kilos de langoustes vertes vendues à raison de 8 francs de kilo.

A Port-Étienne, c'est en mars que commence la saison de la combine, et fin août, celle du mullet. Vingt goélettes des Canaries pêchent dans la baie, soit pour la Société industrielle de la grande pêche, soit pour l'Elder-Dempster Co, dont le chasseur. Le trois-mâts carré *Marie*, transporte le poisson aux Canaries. Pendant les saisons de pêche, le petit vapeur de la Cia Interinsuler de Correos Canarias (filiale de l'Elder Dempster) vient aussi comme chasseur, une fois par mois.

L'établissement à terre de la pêcherie présente cet inconvénient que le sable soulevé par le vent s'incruste dans le poisson : on doit le broser à la brosse métallique avant de l'expédier.

Les langoustiers s'approvisionnent, en général, à la Guerra, au nord du cap Blanc.

Les Espagnols y possèdent un établissement pour le séchage du poisson, pêché par de s goélettes canadiennes. Le poissons est plus facile à préparer qu'à Port-Étienne ; la sécherie étant sur un rocher, le sable y serait moins gênant.

Cependant, l'Elder Dempster a demandé une concession pour l'établissement d'une pêcherie à Port-Étienne. Cette demande est à l'examen du gouvernement général de l'A. O. F. en raison de la superficie de terrain demandée.

AOF

La situation économique
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1924)

MAURITANIE

La Société industrielle de la grande pêche, installée à Port-Étienne, a exporté dans les colonies du Sud 47 tonnes de poissons séchés et salés en juin et 58 en juillet. Cette Société a, de plus, commencé l'envoi en France de vessies de courbines, d'écailles de poissons et de mucus brut ; ces deux derniers produits sont destinés à la fabrication de l'essence d'Orient.

Pendant le mois d'août 1923, il a été exporté de Port-Étienne : pour les colonies du Sud, 60 t. 500 de poissons séchés et salés ; pour la France, 57 kilos de mucus brut, 120 kilos d'écailles, 114 kilos de vessies de courbines.

MAURITANIE

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1924)

À Port-Étienne, la Société industrielle de la grande pêche développe peu à peu son industrie ; elle a fait un essai de fabrication de poutargue de mullet ; 20 kilos de cette denrée ont été expédiés à Paris à titre d'échantillons. Ses exportations de poisson sec, sur les colonies du Sud ont atteint, en janvier, 78.500 kilos.

Muséum national d'histoire naturelle
Chaire et laboratoire des pêches et productions coloniales d'origine animale
Rapport d'ensemble pour l'année 1923
(*Journal officiel de la Guyane française*, 12 avril 1924)

.....
2° Afrique Occidentale Française. — En A.O.F., les deux types de pêcheries se rencontrent : à Port-Étienne, nous avons la pêche à grand rendement avec les moyens de préparation excellents, puisque des poissons salés et séchés, partis de ce port, sont allés au fond du Katanga et sont revenus à Port-Étienne, avec un déchet insignifiant. Du reste, de tous côtés, le poisson salé et séché obtient un réel succès, sauf dans les régions où l'indigène n'aime pas le poisson salé, parce qu'il ne sait pas le dessaler avant sa consommation.

Du reste, on fait aussi du poisson doux mais en moins grande quantité. C'est un côté qui est beaucoup à développer, ainsi que la préparation des sous-produits : guano, huile, roques, etc.

[Absence de moyens de débarquement]

M. le gouverneur général Carde, qui ne connaissait Port-Étienne que de réputation, et, disons le, de mauvaise réputation, a bien voulu s'y arrêter en rentrant à Dakar. Nous croyons savoir que son examen a été satisfaisant et qu'il a vu l'effort considérable qui avait été fourni par la Société industrielle de la grande pêche, qui s'est heurtée, depuis son installation, à l'absence, presque absolue, de moyens de débarquement. Comment travailler économiquement dans ces conditions, surtout quand il s'agit de manutentionner des milliers de tonnes de poissons, car n'oublions pas que pour *une* tonne de poissons secs, il faut, en moyenne, quatre tonnes de poisson frais entiers.

Nous espérons que, grâce à l'appui financier considérable qui lui est accordé sous certaines conditions, la Société aura à cœur de montrer qu'elle est digne de la confiance qui lui a été témoignée et que Port Étienne va entrer, enfin, rapidement, dans la voie d'un développement industriel considérable, pour le plus grand bien de la Colonie et l'intérêt de la France.

Les bords du Sénégal, et surtout du Niger, sont des centres de pêche et de préparation de poissons très importants. Nous faisons, en ce moment, tous nos efforts pour obtenir l'amélioration très sensible des méthodes de préparation, afin de faire répandre ces poissons le plus loin possible des centres de pêche. Si nous obtenons ce résultat, il y aura un grand pas de fait pour l'amélioration de l'alimentation des indigènes de ces régions.

.....

MAURITANIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 6 mai 1924)

La Société industrielle de la grande pêche a exporté de Port-Étienne, vers les Colonies du Sud, au cours du mois de mars 1924, 74 tonnes 500 de poisson salé et séché.

Les baleines à Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1924)

Des pêcheurs norvégiens se sont installés à Port-Étienne et se sont livrés, depuis sept jours, avec le plus grand succès, à la pêche de la baleine. Ils en ont capturé seize de belles dimensions, et, quoique un peu maigres, elles leur feront faire de jolis bénéfices.

Annuaire industriel, 1925 :

GRANDE-PÊCHE (Soc. industrielle de la), 8, r. Ménars, Paris, 2^e. T. Gut. 17-28. Ad. t. Indupechni-Paris. Codes : A.B.C., Lieber, Lugagne, Siège social et exploitation : Port-Étienne (Mauritanie). Soc. an. au cap. de 8.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. Paul Corbin ; adm. délégué : M. Pierre Barris. Succursale à Dakar, 8, r. Canard.

Poissons séchés et salés de toutes espèces ; huile de foie et divers ; farine de poisson pour alimentation du bétail ; guano de poisson pour engrais. (2-39717)

Pêcheries de Port-Étienne
(Mauritanie française)
(*Le Courrier colonial illustré*, 31 mars 1925)



Travaux d'extension cuves à saumure dans le roc



Un train de poissons a l'embarquement

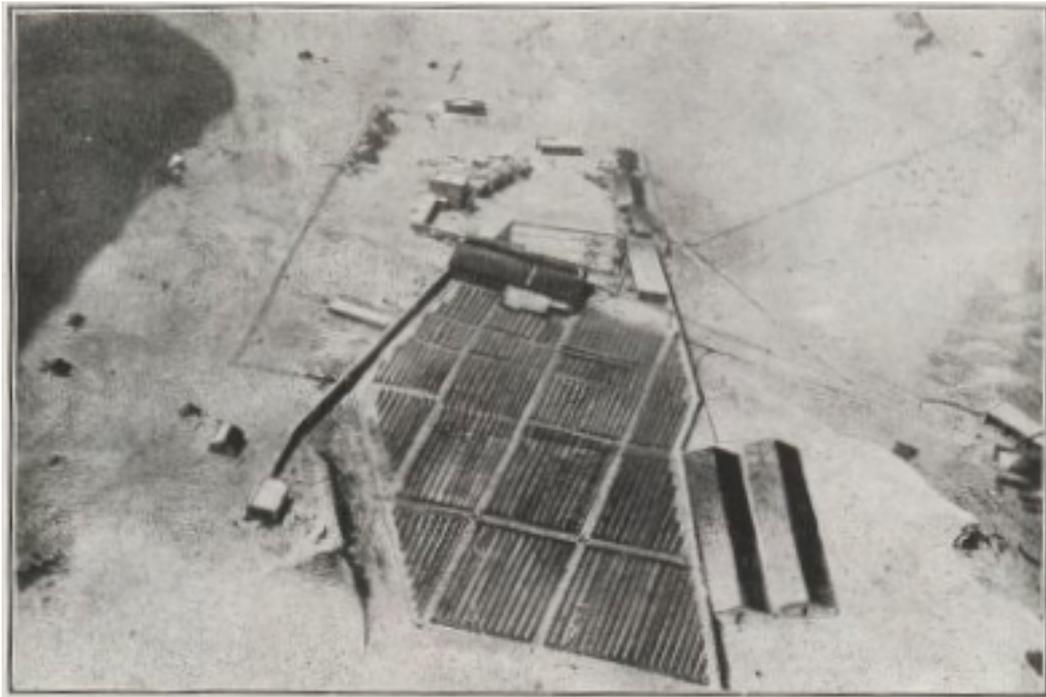
La Société industrielle de la grande pêche qui, depuis plusieurs années, au lendemain de la guerre, avait entrepris l'exploitation méthodique de ce lieu de pêche, entre dans une période de réalisation pleine de promesses pour nos possessions de la Côte Occidentale d'Afrique.

Les résultats acquis et ceux qu'il est permis d'envisager, constituent un stimulant puissant pour l'essor de ces Colonies et contribueront très utilement au développement du commerce de la métropole.

Les savantes études du professeur Gruvel avaient déjà révélé les richesses ichtyologiques incomparables des eaux de Port-Étienne, notamment dans la baie du Lévrier et les abords du banc d'Arguin, tristement célèbre par le naufrage de la « Méduse ».

Mais le caractère désertique de la région qui est aux confins du Sahara sur l'Océan Atlantique, la rendait absolument inhospitalière et les nombreuses tentatives faites pour tirer parti de ces richesses étaient, jusqu'à présent, restées infructueuses.

Il fallait des compétences éprouvées et une foi robuste pour y créer de toutes pièces un centre permanent d'habitation, offrant aux pêcheurs et industriels appelés à le fréquenter, d'abord des moyens d'existence, ensuite des ateliers appropriés au sol et au climat, pour la préparation, la conservation et le stockage du poisson.



La sécherie vue d'un avion

Malgré les difficultés considérables de cette création, difficultés qui avaient précédemment découragé plusieurs entreprises, c'est maintenant un fait accompli, tout à l'honneur de notre industrie nationale.

Grâce à l'énergie des dirigeants actuels de la société, qui n'ont pas craint d'exposer des capitaux considérables pour faire sortir Port-Étienne de son état embryonnaire, il y règne. à l'heure actuelle, une activité débordante et les pouvoirs publics, dont l'attention a été éveillée par ces courageux efforts, viennent de les consacrer par un acte de première importance.

Le gouvernement général de l'A. O. F., soucieux d'assurer convenablement le fonctionnement des Services publics dans ce port, dont l'utilité s'affirme davantage chaque jour, a concédé l'exploitation de ces services pour une durée de 50 années à la S. I. G. P.



Un arrivage de poisson en vert

Cet acte de sage administration obtenu de l'intelligente initiative de Monsieur le gouverneur général Carde, donne en quelque sorte une investiture officielle à cette société qui pourra, désormais, accomplir avec toute l'autorité convenable le développement de son programme d'action.

Déjà la S. I. G. P., après de longues et patientes recherches, a pu obtenir une préparation parfaite du poisson qui, séché avec soin, se conserve bien et répond admirablement aux besoins alimentaires des indigènes ; l'excellence du produit, qui fait prime sur toute la Côte, a déterminé un accroissement rapide de la demande à laquelle on s'efforce de donner toute satisfaction.

Les installations pour la réception des poissons, leur mise en saumure, leur séchage, leur expédition en ballots pressés, permettent de réaliser une production importante, alors que les opérations de pêche sont pratiquement sans limite en raison de la richesse ichtyologique des eaux ; aussi bien, les lignes de grande navigation intéressées par ce mouvement dont l'intensité s'accroît journellement, n'ont pas tardé à faire des escales régulières à Port-Étienne.

À l'heure actuelle, les navires de grand tonnage de la Société Navale de l'Ouest, de la Compagnie de Navigation Africaine, des Chargeurs Réunis, grâce aux travaux de balisage soigneusement étudiés et aux appontements flottants qui permettent un service d'aconage de toute sécurité, s'y arrêtent au moins une fois par mois pour chacune de ces lignes, assurant ainsi, d'une façon continue, le ravitaillement de la région et le transport des marchandises d'expédition.

À certains jours, quand s'y rencontrent les navires de certaines autres compagnies de navigation affrétés pour une opération déterminée, l'animation du port présente un aspect qui démontre que l'œuvre entreprise est sortie de la période difficile de création.

La navigation aérienne elle-même a déjà choisi Port-Étienne pour une de ses escales.



Une partie de la sècherie

Pendant la pleine saison, qui va du mois d'avril au mois d'août, l'équipage considérable des nombreux bateaux armés à la pêche déploie de jour et de nuit une activité fébrile qui témoigne de la vitalité prodigieuse de cette région.

La réalisation des efforts de la S. I. G. P. qui permet le ravitaillement en poissons séchés de la main-d'œuvre africaine déficiente pour des raisons de sous-alimentation, permet aussi d'envisager l'approvisionnement des marchés métropolitains quand le port donnera son plein rendement.

Indépendamment du poisson de gros volume, tels que la courbine, le chacarone,... qui constituent la base des exportations sur nos possessions de la Côte, les poissons de chair fine, d'une grande variété, au goût des consommateurs français, pourront être dirigés facilement sur Marseille ou Bordeaux.

Récemment, sous les auspices de la Société, des essais de chasse à la baleine ont permis de constater que les eaux de Port-Étienne sont fréquentées par de très nombreux cétacés et les résultats obtenus ont dépassé toutes les espérances. Aussi se propose-t-elle d'organiser, à l'aide de ses installations actuelles qui seront complétées, l'exploitation sur une grande échelle d'une industrie nouvelle et fort intéressante pour le commerce français.

Les sous-produits de la pêche, scientifiquement traités par la société, tels que ichtyocollagènes, écailles, essences d'Orient, nuoc-mam, huile, farine et guanos, offrent encore à l'industrie comme à l'agriculture des applications du plus grand intérêt.

La mise en valeur de tous ces éléments fera de Port-Étienne un port de haute importance et constitue déjà l'amorce d'une création mondiale, car nos hardis et courageux compatriotes ont entrepris avec une ardeur digne de tous les éloges l'étude du sous-sol de la région où se trouvent peut-être en abondance de l'eau douce et de nombreuses richesses minéralogiques.



Un coup de chalut

1925 (juin) : création de la
[Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne](#)

PORT-ÉTIENNE
(*Le Temps*, 31 juillet 1925)

.....

Grâce au labeur persévérant de la Société industrielle de la grande pêche, qui a su comprendre l'importance de ces richesses et n'a pas hésité à exposer des capitaux considérables pour leur mise en valeur, Port-Étienne est sorti de son état embryonnaire.

Après plusieurs années de luttes énergiques, les dirigeants de cette société, payant de leur argent et de leur personne, ont pu créer, de toutes pièces, des installations permanentes conçues avec science et méthode, réalisant un centre de production où règne déjà la plus grande activité.

Des ateliers soigneusement organisés permettent de traiter des quantités importantes d'un produit séché, parfaitement préparé, se conservant bien et d'un transport facile.

La société contribuera ainsi à résoudre le problème de la main-d'œuvre africaine qui est déficiente pour des raisons de sous-alimentation et qui prend une importance essentielle en vue des travaux de toutes sortes que les capitaux français entreprennent avec un bel élan patriotique, un peu partout, dans nos magnifiques possessions d'outre-mer.

Aussi bien, les lignes de grande navigation intéressées, Chargeurs Réunis, Société Navale de l'Ouest, Compagnie Navale Africaine (sans compter les affrétés divers et les navires des sociétés de pêche ou de chasse à la baleine) intéressés par la vitalité actuelle du port, y font des escales régulières chaque mois, assurant le ravitaillement continu des pêcheurs et du personnel de la Société et permettant l'expédition de la marchandise vers toutes destinations (voir carte).

La navigation aérienne elle-même a déjà choisi Port-Étienne pour une de ses escales. La ligne Latécoère qui, depuis le 1^{er} juin 1925, fonctionne entre Toulouse et Dakar s'y arrête chaque semaine à l'aller comme au retour.

Le développement du programme qui se poursuit à Port-Étienne par des compétences éprouvées donne à notre industrie de la grande pêche maritime toute son ampleur dans la zone de la Mauritanie.

Les résultats sont d'autant plus importants que les opérations de pêche proprement dites, qui sont pratiquement sans limites, en raison de la richesse ichtyologique des eaux, peuvent être suivies sur les lieux mêmes du traitement des sous-produits qui, dans les autres zones, sont perdus pour les exploitants alors qu'ils représentent une valeur considérable.

C'est ainsi que les collagènes, rogues, poutargue, écailles, essence d'Orient, nuoc-mam, huiles, farines et guanos, qui offrent tant d'applications intéressantes à l'industrie et à l'agriculture, sont scientifiquement préparés de façon à fournir un maximum de rendement.

Les débouchés en ce moment ouverts, tant en Afrique que dans le monde entier, aux produits de Port-Étienne peuvent absorber des quantités très supérieures à la production, et la Société perfectionne chaque jour ses moyens de pêche pour intensifier celle-ci.

Dans un avenir prochain, les poissons de chair fine comme le mullet et les crustacés, qui sont en très grande abondance dans ces eaux, pourront être dirigés sur les ports de la Méditerranée, généralement très dépourvus de poissons, et fourniront un appoint précieux aux résultats de notre pêche côtière.

La Société industrielle de la grande pêche organise aussi sur une vaste échelle l'industrie de la chasse à la baleine, car des essais récents poursuivis sous ses auspices ont permis de constater que les eaux de la Mauritanie sont fréquentées, en toutes saisons, par de très nombreux cétacés.

Le professeur Gruvel parle de ces essais dans un article de la *Revue scientifique*, parue le 14 février 1925, où il publie une étude très intéressante sur l'avenir de cette industrie dans les colonies françaises.

Toutes les parties de ces animaux géants peuvent être traitées industriellement, même la chair, pour les besoins de l'alimentation, et donnent des produits d'un prix

parfois considérable comme pour les fanons et l'ambre gris, en tout cas, toujours élevé et rémunérateur.

Ce programme est encore complété par les travaux déjà entrepris pour l'étude du sous-sol de la région où se trouvent peut-être en abondance de l'eau douce et de nombreuses richesses minéralogiques.

[Concession du port pour cinquante ans]

Port-Étienne est appelé à prendre une importance mondiale, et le gouvernement général de l'Afrique occidentale française vient de consacrer ce magnifique effort en confiant l'exploitation des services publics du port pour une durée de cinquante années à la Société industrielle de la grande pêche, qui reçoit ainsi, en quelque sorte, une investiture officielle.

Une nouvelle société est créée pour assurer le fonctionnement de ces services dont l'utilité grandit chaque jour en raison de l'activité croissante de la région.

Nous avons enfin compris depuis la guerre que nos colonies, par la grande richesse et la variété infinie de leurs produits, non seulement pouvaient et devaient faire face à tous nos besoins, en nous mettant à l'abri des surprises de la concurrence étrangère, mais nous fournissent le meilleur moyen de relever notre devise nationale par l'exportation de matières premières ayant un marché mondial.

La Société industrielle de la grande pêche aura contribué puissamment à réaliser cette étroite solidarité entre la métropole et notre empire colonial.

MAURITANIE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 28 octobre 1926)

La Société industrielle de la grande pêche a sollicité la concession provisoire d'un terrain d'environ 4 hectares du quartier industriel de Port-Étienne (Baie du Lévrier). Cette société a l'intention d'édifier sur ce lot un quartier d'habitations destiné à son personnel sénégalais et maure.

MAURITANIE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 23 novembre 1926)

Pendant le mois d'août, la Société industrielle de la grande pêche a exporté 56.000 kg de poisson salé ou séché, soit : 10.000 kg sur Port-Gentil, 10.000 kg sur Libreville, 10.000 kg sur Douala, 20.000 sur Pointe-Noire, 4.000 kg sur Grand-Bassam, 2.000 kg sur Cotonou.

MAURITANIE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1927)

Au cours du mois d'octobre, la Société industrielle de la grande pêche a exporté de Port-Étienne 45.000 kg de poisson salé et séché, soit. 10.000 kg sur Port-Gentil ;

3.000 kg sur Grand-Bassam ; 10.000 kg sur Douala ; 20.000 kg sur Pointe-Noire ;
2.000 kg sur Cotonou.

MAURITANIE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1927)

Pendant le mois de février, la Société industrielle de la grande pêche, à Port- Étienne, a exporté 33.000 kg de poissons salés et séchés, soit :

20.000 kg sur Pointe-Noire ;

10.000 kg sur Port-Gentil ;

3.000 kg sur Grand-Bassam.

LES PÊCHERIES DANS NOS COLONIES
ET LEUR UTILISATION
(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1927)

SUR LES CÔTES DE MAURITANIE

La pêche dans la baie du Lévrier a été pratiquée, pendant la campagne 1926 comme durant les années précédentes, par des pêcheurs dépendant de la Société industrielle de la Grande Pêche, dont le siège social et les installations sont à Port-Étienne, par des pêcheurs anglais et aussi par des pêcheurs espagnols. De plus, des dundeas bretons sont venus de Douarnenez se livrer dans ces parages à la pêche à la mangouste. Il y a là une industrie riche d'avenir.

Trente-deux dundeas langoustiers bretons ont été enregistrés, dans le courant de 1926, au sémaphore du cap Blanc. La campagne d'un langoustier a une durée de trois à cinq mois, variable suivant le temps et les résultats obtenus ; la pêche se pratique surtout sur la côte du Rio del Oro à trois ou quatre malles au nord-ouest du cap Blanc.

Pendant la seule période de mai à septembre.. 200.000 mangoustes ont été prises, contre 200.000 pendant toute l'année 1925. Les meilleurs résultats ont été obtenus pendant les mois de juillet et août, où la capture moyenne par bateau a été de 20 à 30.000 mangoustes. L'appauvrissement des fonds qui avait été constaté en 1924 et 1925 aux environs du cap Blanc et qui avait fait envisager une suspension de la pêche, ne semble pas s'être confirmé.

L'industrie de la pêche à Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1928)
[dernier article].

Les richesses ichtyologiques de la côte mauritanienne, et notamment de la baie d'Arguin, sont connues depuis le début du XIX^e siècle.

Correard et Savigny en font mention dans leur relation du naufrage de la *Méduse*.

En 1840, le consul de France à Ténériffe, Sabin Berthelot, attire l'attention par un livre remarqué, sur la pêche à la Côte occidentale d'Afrique.

Trois sociétés de pêche, de 1880 à 1910, durent cesser leur exploitation faute de moyens financiers suffisants.

En 1919, un groupe financier important a créé à Port-Étienne, la Société industrielle de la grande pêche S. I. G. P., qui fonctionne régulièrement depuis cette époque et fournit aux seules colonies du Sud, jusqu'au Congo, 7 à 800 tonnes de poisson tranché, salé et séché, annuellement, représentant plus de 3.000 tonnes de poisson frais. La Société se préoccupe aussi de l'utilisation des sous-produits : farines alimentaires, guanos, huiles ; elle a déjà dirigé sur la France des vessies natatoires non laminées, des peaux de poisson, et mis au point un procédé de fabrication d'essence d'Orient et de congélation du poisson.

.....

La pêche en Mauritanie en 1930
 (Les Annales coloniales, 25 avril 1931)

La campagne de pêche de la baie du Lévrier s'est caractérisée en 1930 par une augmentation du tonnage pêché. On estime, en effet, à 1.800 tonnes les résultats obtenus en 1930 par la société installée à Port-Étienne, contre 1.285 tonnes en 1929 et 1.600 en 1928.

La première saison de pêche, pendant laquelle se pratique la pêche à la courbine, a cependant été, l'année dernière, très courte : alors qu'elle dure généralement de mars à juillet, seul le mois de mai et le début du mois de juin ont été favorables. Mais les captures faites pendant cette période ont été particulièrement abondantes. On a observé, en effet, que la capture du poisson coïncidait avec certaines conditions de température des eaux et d'abondance de plancton ; ces phénomènes ne se sont réalisés simultanément en 1930 que pendant les mois de mai et de juin.

La pêche d'arrière-saison, pratiquée non plus aux filets mais aux lignes et aux nasses, et pendant laquelle différentes espèces de poissons sont capturés, a été normale.

Aucune modification n'a été apportée dans le traitement du poisson : tranchage et salage à bord, mise en saumure à terre.

Les expéditions de poisson séché et salé faites en 1930 par la Société de pêche de Port-Étienne. se sont élevées à 670 tonnes contre 765 tonnes en 1929 et 477 tonnes en 1928.

Elles ont reçu les destinations suivantes (tonnes) :

France	1
Sénégal	141
Dahomey	160
Cameroun	107
Libéria	45
Côte d'Ivoire	38
Gabon	167
Nigéria	4
Divers	7

D'autre part, 7.576 kg de vessies en vert ont été exportées sur France. En 1929, il en avait été expédié 2.098 kg et, en 1928, 4.265 kg.

En dehors de la Société de Port-Étienne, les pêcheurs canadiens venus, comme les années précédentes, dans la baie du Lévrier, ont, d'après leurs déclarations, pêché 2.210 tonnes de poisson, contre 1.700 tonnes en 1929 et 2.280 tonnes en 1928.

Il faut signaler également la présence pendant deux mois au large du cap Blanc d'un chalutier anglais venu pour procéder à des essais de pêche au requin en vue de l'utilisation des peaux dans l'industrie.

Disparition du commandant de la baie du Lévrier
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1932)

Suivant un télégramme de Dakar, la plus grande inquiétude règne à Port-Étienne et à Dakar en ce qui concerne le sort du capitaine Backmann, commandant le cercle de la baie du Lévrier, dont Port-Étienne est le centre, et son compagnon, M. Kiener, directeur des pêcheries de Port-Étienne. Tous deux étaient partis en promenade, il y a huit jours, à bord d'une chaloupe, vers le cap Timeris, en passant par le banc d'Arghin, aux redoutables bas-fonds. Depuis, on n'a plus eu de leurs nouvelles. On craint que le capitaine Backmann et M. Kiener n'aient vu leur chaloupe retenue par les sables mouvants et des recherches sont entreprises pour tenter de les retrouver et de les sauver.

Rappelons que c'est précisément sur banc d'Arghin que s'échoua, le 2 juillet 1816, le radeau de la Méduse, à 40 lieues de la côte d'Afrique.

Le capitaine Backmann et M. Kiener, directeur des pêcheries de Port-Étienne, sont retrouvés
(*La Dépêche coloniale*, 23 janvier 1932)

On sait qu'une vive inquiétude régnait ces jours derniers à Port-Étienne, sur le sort de M. Kiener et du capitaine Backmann, qui étaient partis à bord d'une vedette en direction du Cap Timeris. L'un et l'autre ont été retrouvés sains et saufs dans le petit port de Nouakchott, d'où ils ne pouvaient télégraphier.

La pêche en Mauritanie en 1931
(*Les Annales coloniales*, 11 juin 1932)

Les grèves qui ont éclaté en 1931 parmi le personnel canarien employé par les Sociétés et armateurs français et étrangers qui pêchent dans les eaux de Port-Étienne ont eu pour conséquence une diminution du tonnage capturé.

C'est ainsi que la principale société française établie dans ce centre n'a pu armer que 8 unités au lieu de 12 en 1930. Elle a pêché environ 1.100 tonnes de poisson en vert et expédié sur les colonies du Sud 346 tonnes de poisson séché et salé. Les expéditions avaient été de 377 tonnes en 1930 et 765 en 1929.

Cette société a commencé la fabrication en grand de la poutargue préparée avec des œufs de mullet et de courbine ; il a été exporté 3 tonnes de ce produit sur la France en 1931.

Quant à l'armement étranger, sa production s'élèverait, d'après ses déclarations, à 3.795 tonnes de poisson. Celui-ci est amené à bord de voiliers ancrés dans la baie pour y être traité et préparé.

Des armateurs canariens se sont livrés à la pêche au thon dans la région du Cap Blanc et sur le banc d'Arguin. Le thon conservé dans la glace est vendu à Las Palmas, à Cadix, à Barcelone, à Alicante et en Sicile pour y être préparé en conserve.

Les pêcheurs bretons de Douarnenez ont continué à pêcher la langouste. Il en a été capturé 619.000 en 1931 contre 291.000 en 1930 et 60.000 en 1929. Certains voiliers ont effectué jusqu'à trois voyages dans l'année.

Le prix de la langouste mauritanienne à l'arrivée en France a varié de 15 à 19 francs le kg.

Mauritanie 1935
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1936)

L'année passée a enregistré en Mauritanie une activité accrue des transactions commerciales ainsi qu'un relèvement très sensible des cours des produits du cru.

.....
Les pêcheries de Port-Étienne ont accru considérablement leur exportation de poisson séché.

Ainsi, pour la première fois depuis la crise, le commerce mauritanien a marqué un très net et très intéressant mouvement de redressement, portant sur tous les produits et bénéficiant d'une hausse parallèle des cours.

Ici encore, la paix française a été un gage de prospérité et de reprise économique.

Annuaire des entreprises coloniales, 1937/335 bis — Société industrielle de la Grande Pêche (S.I.G.P.),

PORT-ETIENNE (Mauritanie).

Bureau : 52, rue de Lisbonne, PARIS (8^e).

Téleg. : Indupechni. — © : A. B. C., Lieber Lugagne.

Capital. — Société anon., fondée le 5 juin 1919, 8 millions de fr. en 16.000 actions.

Objet. — Etablissement de pêcheries maritimes et industries connexes, commerce des produits et sous-produits. — Siège d'exploitation à Port-Étienne (Mauritanie).

Exp. — Poissons séchés et salés de toutes espèces ; huile de foie et diverses ; farine de poisson pour l'alimentation du bétail ; guano de poisson pour engrais, vessies natatoires.

Conseil.- MM. Paul Corbin, présid. ; Pierre Barris, admin.-délégué ; Henry Lawless, Simon Lessault, Lichtenfelder, Victor Serres, administrateurs.

Annuaire industriel, 1938 :

GRANDE PÊCHE (Soc. industrielle de la), 8, r. Ménars, Paris, 2^e. T. Gut. 17-28. Ad. t. Indupechni-Paris. Codes : A.B.C., Lieber, Lugagne, Siège social et exploitation : Port-Étienne (Mauritanie). Soc. an. cap. 8.000.000 fr. — Conseil d'adm. : Prés. M. P[aul] Corbin ; adm. délégué : M. P[ierre] Barris. Succursale à Dakar.

Poissons séchés et salés de toutes espèces ; huile de foie et divers ; farine de poisson pour alimentation du bétail ; guano de poisson pour engrais. (2-39717)



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE

MM. PIERRE BARRIS ET C^{ie}

Société en commandite par actions au capital de 11.000.000 de francs,
divisé en 27.500 actions de 400 francs.

Statuts déposés chez M^e LEGOUY, notaire à Dakar.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'A.O.F.*
du 22 août 1942

Siège social à PORT-ETIENNE (Mauritanie A. O. F.)

R.C. Saint Louis 44

ANCIENNES COMPAGNIE FRANCO-COLONIALE DE GÉRANCE ET DE PARTICIPATION, SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE
PORT-ETIENNE, ET SOCIÉTÉ PÊCHE ET FROID, RÉUNIES.

UNE PARTS BÉNÉFICIAIRES AU PORTEUR

SÉRIE A

Le gérant, Barris

Par délégation du conseil de surveillance, A. Cochereau

P. FORVILLE IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (23.157)



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE

MM. PIERRE BARRIS ET C^{ie}

Société en commandite par actions au capital de 11.000.000 de francs,
divisé en 27.500 actions de 400 francs.

Statuts déposés chez M^e LEGOUY, notaire à Dakar.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'A.O.F.*
du 22 août 1942

Siège social à PORT-ETIENNE (Mauritanie A. O. F.)

R.C. Saint Louis 44

ANCIENNES COMPAGNIE FRANCO-COLONIALE DE GÉRANCE ET DE PARTICIPATION, SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE
PORT-ETIENNE, ET SOCIÉTÉ PÊCHE ET FROID, RÉUNIES.

DIX PARTS BÉNÉFICIAIRES AU PORTEUR

SÉRIE B

Le gérant, Barris

Par délégation du conseil de surveillance, A. Kiener

P. FORVILLE IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (23.157)



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE
MM. PIERRE BARRIS ET C^{ie}

Société en commandite par actions au capital de 11.000.000 de francs,
divisé en 27.500 actions de 400 francs.
Statuts déposés chez M^e LEGOUY, notaire à Dakar.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'A.O.F.*
du 22 août 1942

Siège social à PORT-ETIENNE (Mauritanie A. O. F.)
R.C. Saint Louis 44

ANCIENNES COMPAGNIE FRANCO-COLONIALE DE GÉRANCE ET DE PARTICIPATION, SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE
PORT-ETIENNE, ET SOCIÉTÉ PÊCHE ET FROID, RÉUNIES.

CENT PARTS BÉNÉFICIAIRES AU PORTEUR
SÉRIE C

Le gérant, Barris

Par délégation du conseil de surveillance, ?r
P. FORVILLE IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (23.157)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA GRANDE PÊCHE
PIERRE BARRIS ET C^{ie}

(Anciennement « Compagnie franco-coloniale de gérance et de participation ».)

Capital actuel : 11.000.000 de francs.

Siège social à Port-Étienne (Mauritanie).

Apport-fusion par voie d'absorption totale par la « Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne », l'ex- « Société industrielle de la grande pêche » et la société « Pêche et Froid ».

(*Cahiers coloniaux*, 5 septembre 1942)

§ I.

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris du 4 août 1941, modifié par un avenant en date, au même lieu, du 3 novembre 1941, tous deux enregistrés à Saint-Louis (Sénégal), le 14 avril 1942, folio 22, cases 206 et 207 :

1° La « Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne », ayant son siège social à Port-Étienne, représentée par M. Édouard Bénédic, 40, rue Scheffer, à Paris ;

2° La Société alors dénommée « Société industrielle de la grande pêche », ayant son siège social à Port-Étienne, représentée par M. Paul Corbin, demeurant à Sassenage (Isère), château de Beaurevoir, et par M. Victor Serres, 45, rue Saint-Ferdinand, à Paris ;

3° Et la société à responsabilité limitée dite « Pêche et Froid », ayant son siège social à Paris, 52, rue de Lisbonne, représentée par M. Simon Lessault, 4, rue Pierre-Cherest, à Neuilly-sur-Seine (Seine), l'un de ses gérants statutaires ;

Ont fait apport, à titre de fusion, et par voie d'absorption totale des trois sociétés apporteuses, par celle-ci après nommée, bénéficiaire de cet apport :

À la société anonyme alors dénommée « Compagnie franco-coloniale de gérance et de participation », encore au capital de 25.000.000 de francs (et depuis réduit à 10.000.000 de francs), ayant son siège social à Port-Étienne, ce qui a été accepté pour elle et en son nom par M. Pierre Barris, 52, rue de Lisbonne, à Paris, spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration de cette société.

La société continue d'exister sous la même dénomination : « Société industrielle de la Grande Pêche ».

Sa raison et sa signature sociales sont : Pierre Barris et C^{ie}.

La société continue d'avoir pour objet de se livrer pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France, à l'étranger et spécialement dans l'Empire français, à toutes entreprises ou opérations financières, mobilières, immobilières, minières, industrielles, commerciales, maritimes et spécialement ayant trait à l'exploitation des produits de la mer, et cela sous quelque forme que ce soit, de prendre en tous pays et spécialement dans l'Empire français, la gérance ou la gestion pour le compte de tiers de toutes entreprises ou firmes françaises et étrangères.

Le siège de la société reste établi à Port-Étienne (Mauritanie, A. O. F.)

AEC 1951/369 — Société industrielle de la grande pêche (S.I.G.P.) (Pierre Barris et C^{ie})

PORT-ÉTIENNE (Mauritanie).

Bureau : 52, rue de Lisbonne, PARIS (8^e) [= Vivagel].

Capital. — Société en commandite, fondée le 5 juin 1919, 11 millions de fr.

Objet. — Établissement de pêcheries maritimes et industries connexes, commerce général d'import. et d'export. — Siège d'exploitation à Port-Étienne (Mauritanie).

Exp. — Poissons salés, séchés, et congelés de toutes espèces ; poutargues, vessies natatoires.

Gérance. — M. P[ierre] Barris. — Conseil surv. : MM. J. de Neuflyze [app^{té} aux Kiener], présid. ; E[douard] Benedic [de la CGTA, etc.], P[aul] Corbin, E. Poilay ¹, P[ierre] Taittinger [Worms].

André Marie Jacques KIENER, président

Né à Thaon-les-Vosges, le 2 juillet 1906.

Fils de Paul Kiener, médecin, et de Madeleine Lederlin (sœur de Mme Paul Corbin).

Marié en 1935 avec Renée Corbin, fille de Paul.

HEC.

Président de Vivagel (1942) : négoce de surgelés, fusionné en 1971 avec Primagel dans la Cofralim, reprise en 1993 par Miko, groupe tombé l'année suivante dans l'escarcelle d'Unilever.

Vice-président des Basaltes français
et administrateur des Papeteries de France (en appui des familles Bergès et Bouchayer alliées de longue date aux Corbin).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé à Créteil, le 4 juin 1976.

Doc af., 1963 : André Kiener [ép. Renée Corbin], présid. ; Maurice Dufey [ép. Paule Barris, fille de Pierre], J[ean]-P[ierre] Barris [fils de Pierre. Ép. Olga de Chirino y Cabrera], Hippolyte Barjon [ép. Pervenche Corbin], H. Bruno, Ed[win] Poilay, P[ierre] Taittinger.

¹ Edwin Poilay (1891-1970) : il débute à la Banque de l'Indochine, puis devient directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).